



Décision du Président n° 04-2025
relative à la conclusion d'un marché passé selon la procédure sans
publicité ni mise en concurrence du code de la commande publique
pour
ASSISTANCE STATUTAIRE ET ACCES AU SITE INTERNET DU CENTRE
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION (CIG)
DE LA GRANDE COURONNE DE LA REGION D'ILE DE FRANCE

Le Président du Centre de Gestion,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment son article R. 2122-8,

Vu le Décret n° 85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion institués par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 27 et 28,

Vu la délibération n°143_DE_19112020 du Conseil d'Administration réuni le 19 novembre 2020, reçue en Préfecture des Pyrénées-Orientales le 24 novembre 2020 ;

Vu la proposition d'abonnement effectuée par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour l'accès à son site internet et à une assistance statutaire en date du 22 janvier 2025 ;

Considérant qu'un contrat doit être conclu pour permettre aux agents du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Orientales de bénéficier de l'assistance statutaire proposée par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile de France et d'accéder à son site Internet pour les besoins du personnel propre au CDG (offre de base) et pour les besoins des collectivités affiliées (supplément n°1) ;

Considérant la possibilité de recourir à un marché sans publicité ni mise en concurrence préalables pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000,00 euros hors taxes ;

Considérant que l'offre reçue du CIG de la Grande Couronne de la Région Ile de France s'élève à 1 808,00 € pour l'année 2025, avec une durée d'un an reconductible de manière tacite dans la limite de trois ans, soit un montant global pour les trois années estimé à 5 424,00 € HT/TTC (organisme non soumis à la TVA);

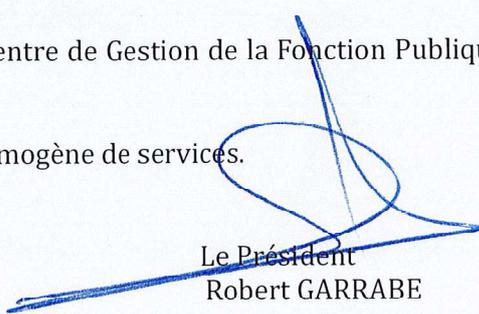
DECIDE

Article 1^{er} : Un marché de service pour permettre l'accès à l'assistance statutaire proposée par le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile de France et d'accéder à son site Internet pour les besoins du personnel propre au CDG (offre de base) et pour les besoins des collectivités affiliées (supplément n°1) est conclu avec le CIG de la Grande Couronne de la Région Ile de France pour un montant estimatif global de 5 424,00 € HT/TTC (organisme non soumis à la TVA) pour une période d'un an reconductible tacitement jusqu'à trois ans.

Article 2 : Les crédits sont ouverts au budget du Centre de Gestion de la Fonction Publique des Pyrénées Orientales, au chapitre 011.

Article 3 : Le marché est rattaché à un ensemble homogène de services.

A Perpignan, le **18 MARS 2025**


Le Président
Robert GARRABE